

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable

Le Val
d'Amour
Communauté
de Communes

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. Caractérisation technique du service.....	1
1.1 Présentation du territoire desservi	1
1.2 Mode de gestion du service.....	2
1.3 Estimation de la population desservie.....	2
1.4 Conventions d'import et (ou) d'export	2
1.5 Nombre d'abonnements	3
1.6 Prélèvement sur les ressources en eau du service	4
1.7 Production	5
1.8 Volumes vendus au cours de l'exercice	5
1.9 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	5
1.10 Récapitulatif des différents volumes	6
2. Tarification de l'eau et recettes du service.....	7
2.1 Modalités de tarification.....	7
2.3 Délibérations fixant les tarifs	12
2.4 Facture d'eau type	12
2.3 Recettes (en €).....	17
2.3.1 Recettes de la collectivité (hors captages Pretin, Ounans et Souvans)	17
2.3.2 Recettes de l'exploitant hors captages Ounans et Souvans.....	17
3. Indicateurs de performance	18
3.1 Qualité de l'eau	18
3.2 Indice d'avancement de protection des ressources en eau.....	18
3.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	19
3.4 Rendement du réseau de distribution (voir tableau au 3-7)	20
3.5 Indice linéaire des volumes non comptés (voir tableau au 3-7).....	20
3.6 Indice linéaire de pertes en réseau (voir tableau au 3-7).....	20
3.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	21
4. Financement des investissements.....	22
4.1 Branchements en plomb	22
4.2 Travaux engagés au cours de l'exercice (en €)	22
4.3 Etat de la dette du service (en €)	22
4.4 Amortissements	22
Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	22
Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.	23
5. Action de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	24
5.1 Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité.....	24
5.2 Opération de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	24

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tous renseignements concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs sont sur le site www.services.eaufrance.fr

1. Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de communes du Val d'amour
- Caractéristiques : EPCI à fiscalité propre

- Compétences liée au service :

Production Transfert Stockage Distribution

- Territoire desservi

Les 24 communes du territoire sont desservies par 10 captages

Captage	Communes desservies
Grange de Vaivre	GRANGE DE VAIVRE
Champagne sur Loue	CHAMPAGNE SUR LOUE
Cramans	CRAMANS
Pretin	Hameau de Certémery (MOUCHARD)
Villers Farlay	MOUCHARD, PAGNOZ, PORT-LESNEY, VILLERS FARLAY
Ecleux	CHAMBLAY, ECLEUX
Montbarrey	AUGERANS, BELMONT, CHATELAY, CHISSEY SUR LOUE, GERMIGNEY, LA LOYE, MONTBARREY, SANTANS, LA VIELLE LOYE
Ounans	OUNANS, VILLENEUVE D'AVAIL
Mont sous Vaudrey	BANS, MONT SOUS VAUDREY, VAUDREY
Souvans	SOUVANS

Le captage d'Ounans appartient au Syndicat des eaux d'Arbois Poligny gère le service d'eau potable sur les communes d'Ounans et Villeneuve d'Aval conformément à la convention d'entente signée le 7 juillet 2017. Le syndicat prend en charge l'ensemble des travaux et perçoit la redevance eau potable. Le fonctionnement du service est assuré par la SOGEDO par le biais d'une délégation de service public.

Le captage de Pretin est géré par le Syndicat intercommunal des Eaux de la vache qui assure le fonctionnement et les investissements sur le réseau et auquel la Communauté de communes reverse la totalité des redevances perçues.

Le captage de Souvans alimente également la commune de Nevy les Dole.

- Existence d'un schéma de distribution Non Oui, date d'approbation :
- Existence d'un règlement de service Non Oui sur certains captages

Captage	Date d'approbation
Villers Farlay	27/04/2009
Ecleux	16/06/2013
Montbarrey	30/03/2005
Mont sous Vaudrey	16/09/2002
Souvans	23/03/2005

- Existence d'une CCSPL Non Oui

1.2 Mode de gestion du service

Captage	Mode de gestion
Grange de Vaivre	Régie
Champagne sur Loue	Régie
Cramans	Régie
Pretin	Régie
Villers Farlay	Délégation de service public
Ecleux	Délégation de service public
Montbarrey	Délégation de service public
Ounans	Délégation de service public
Mont sous Vaudrey	Régie
Souvans	Délégation de service public

Détail des délégations de service public :

Les missions confiées portent sur la production, le transfert, le stockage et la distribution.

Captage	Type de contrat	Nom du délégataire	Date de début	Date de fin
Villers Farlay	Affermage	VEOLIA	01/07/2009	30/06/2021
Ecleux	Affermage	SUEZ	01/07/2013	30/06/2023
Montbarrey	Affermage	SUEZ	01/04/2005	31/03/2017 reporté au 31/12/2017
Ounans	Affermage	SOGEDO	01/05/2013	31/04/2025
Souvans	Affermage	SUEZ	14/04/2005	31/03/2017 reporté au 31/12/2017

1.3 Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 9 802 habitants.

1.4 Conventions d'import et (ou) d'export

Néant

1.5 Nombre d'abonnements

Nombre d'abonnés au 31/12	n-1	n	Observations
Grange de Vaivre	23	22	
Champagne sur Loue	84	85	
Cramans	269	272	
Pretin	19	19	Sur les communes du Val d'Amour
Villers Farlay	1237	1250	
Ecleux	292	287	
Montbarrey	1318	1306	
Ounans	252	254	Sur les communes du Val d'Amour
Mont sous Vaudrey	1046	1062	
Souvans	285	285	Sur les communes du Val d'Amour

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2016	Nombre d'abonnés au 31/12/2017
AUGERANS	82	84
BANS	128	129
BELMONT	133	136
CHAMBLAY	205	205
CHAMPAGNE SUR LOUE	84	85
CHATELAY	59	56
CHISSEY SUR LOUE	193	193
CRAMANS	269	272
ECLEUX	87	82
GERMIGNEY	41	41
GRANGE DE VAIVRE	23	22
LA LOYE	264	266
MONTBARREY	172	165
MONT SOUS VAUDREY	705	736
MOUCHARD	524	532
OUNANS	196	197
PAGNOZ	114	115
PORT-LESNEY	333	338

SANTANS	154	148
SOUVANS	285	285
VAUDREY	213	197
LA VIELLE LOYE	220	217
VILLENEUVE D'AVAIL	56	57
VILLERS FARLAY	285	284
Total des abonnés	4 825	4 842

1.6 Prélèvement sur les ressources en eau du service

Le service gère 8 ressources.

Les ressources qui ne sont gérées par le service ne sont pas prises en compte.

Type de ressource et implantation		Débit nominal ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2016 (en m ³)	Volume prélevé durant l'exercice 2017 (en m ³)	Observations
1	Grange de Vaivre Nappe		9 280	10 836	
2	Champagne sur Loue Nappe	10m3/h 100m3/j	6 527	10 854	
3	Cramans Nappe	32 m3/h 220m3/j	36 148	43 155	
4	Villers Farlay Nappe		187 280	210 235	
5	Ecleux Nappe	30m3/h 180m3/j	39 622	42 773	
6	Montbarrey Nappe	60m3/h 1 440 m3/j	199 242	201 298	
7	Mont sous Vaudrey Nappe	50m3/h 500m3/j	185 810	189 068	
8	Souvans Nappe	28m3/h 196m3/j	54 613	54 876	Pour les 2 communes
Total des prélèvements			718 522	763 095	

⁽¹⁾ débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP

1.7 Production

	Captages	Volume produit durant l'exercice n- 1 (en m ³)	Volume produit durant l'exercice n (en m ³) V_I	Observations
1	Grange de Vaivre	9 280	10 836	
2	Champagne sur Loue	6 527	10 854	
3	Cramans	36 148	43 155	
4	Villers Farlay	187 280	210 235	
5	Ecleux	39 708	42 773	
6	Montbarrey	199 242	201 298	
7	Mont sous Vaudrey	185 810	189 068	
8	Souvans	54 448	54 876	Pour les 2 communes

1.8 Volumes vendus au cours de l'exercice

Captages	Volumes vendus durant l'exercice n-1 (en m ³)	Volumes vendus durant l'exercice n (en m ³)	Observations
Grange de Vaivre	9 280	10 268	
Champagne sur Loue	6 527	10 553	
Cramans	25 308	36 562	
Villers Farlay	145 045	137 776	
Ecleux	25 560	29 883	
Montbarrey	116 894	115 852	
Mont sous Vaudrey	92 904	113 522	
Souvans	37 574	43 997	Pour les 2 communes
Total vendu aux abonnés : V_7	459 092	498 413	

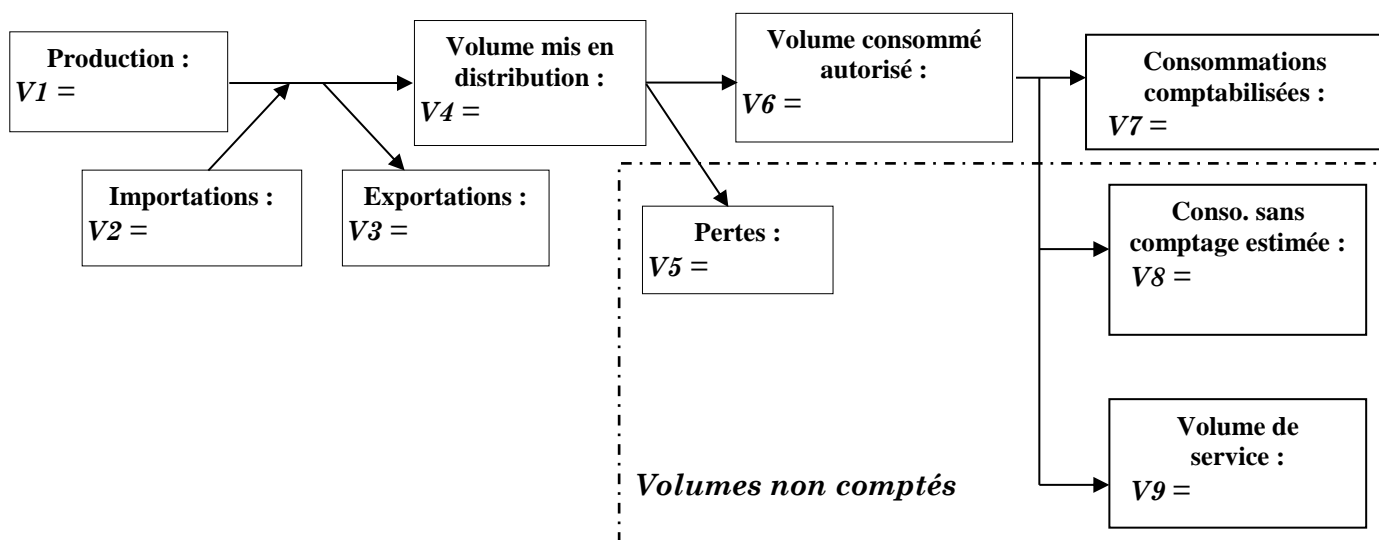
1.9 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 178 kilomètres au 31/12/2017.

1.10 Récapitulatif des différents volumes

Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

- V_1 ou volume produit (*Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution*)
- V_2 ou volume importé (*Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur*)
- V_3 ou volume exporté (*Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur*)
- V_4 ou volume mis en distribution ($V_1 + V_2 - V_3$)
- V_5 ou pertes ($V_6 - V_4$)
- V_6 ou volume consommé autorisé ($V_7 + V_8 + V_9$)
- V_7 ou volume comptabilisé (*Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés*)
- V_8 ou volume consommateurs sans comptage (*Volume - estimé - utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation*)
- V_9 ou volume de service du réseau (*Volume - estimé - utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution*)



Captages	Production V_1	Mis en distribution V_4	Pertes V_5	Consommé autorisé V_6	Consommé comptabilisé V_7	Sans comptage V_8	Service V_9
Grange de Vaivre	10 836	10 836	591	10 245	10 245		
Champagne sur Loue	10 854	10 854	2 303	8 551	7 805		746
Cramans	43 155	43 155	13 440	29 715	28 815	300	600
Villers Farlay	210 235	210 235	67 329	142 906	136 070	160	6 676
Ecleux	42 773	42 773	10 879	31 894	30 064	352	1 478
Montbarrey	201 298	201 298	59 477	141 821	119 775	4 762	17 284
Mont sous Vaudrey	189 068	189 068	85 258	103 810	96 410	2 000	5 400
Souvans	54 876	54 876	7 998	46 878	44 143	498	2 237

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, appelé « part fixe ».

Les tarifs applicables aux 01/01/ année n-1 et 01/01/année n sont les suivants :

Captage de Grange de Vaivre

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité				
Part fixe (€/an)	Abonnement	22.00 TTC	20.85 HT	2.08 HT
Part proportionnelle (€/m ³)	Tranche 1 : de 0 à 500m ³	1.05 TTC	0.98 HT	0.918 HT
	Tranche 2 : > 500m ³	1.00 TTC	0.932 HT	0.0932 HT
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)				
Part fixe (€/an)	Abonnement			18.77 HT
Part proportionnelle (€/m ³)	Tranche 1 : de 0 à 500m ³			0.8882 HT
	Tranche 2 : > 500m ³			0.8388 HT
Taxes et redevances				
Taxes	Assujettissement TVA	Non	Oui	Oui
Redevances	Prélèvement sur la ressource	Non assujetti	Non assujetti	0.0466 HT
	Pollution domestique	0.29 TTC	0.29 HT	0.29 HT

Le volume prélevé en 2017 ayant dépassé 10 000 m³ en 2017, le captage est soumis à la redevance « Prélèvement sur la ressource en eau » à compter de 2018.

Captage de Champagne sur Loue

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité				
Part fixe (€/an)	Abonnement	40.00 TTC	37.91 HT	3.79 HT
Part proportionnelle (€/m ³)	Habitations	1.38 TTC	1.312 HT	0.1092 HT
	Fermes	0.91 TTC	0.9 HT	0.0475 HT
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)				
Part fixe (€/an)	Abonnement			34.12 HT

Part proportionnelle (€/m ³)	Habitations			1.1808 HT
	Fermes			0.7965 HT
Taxes et redevances				
Taxes	Assujettissement TVA	Non	Oui	Oui
Redevances	Prélèvement sur la ressource	Non assujetti	Non assujetti	0.0466 HT
	Pollution domestique	0.29 TTC	0.29 HT	0.29 HT

En juin 2016, la commune de Champagne sur Loue a modifié le montant de la redevance pour 2017, la part variable est passée à 1.40 €/m³ pour les habitations et 0.95 €/m³ pour les fermes.

Le volume prélevé en 2017 ayant dépassé 10 000 m³ en 2017, le captage est soumis à la redevance « Prélèvement sur la ressource en eau » à compter de 2018.

Captage de Cramans

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité				
Part fixe (€/an)	Abonnement	48 TTC	34.12 HT	3.41 HT
Part proportionnelle (€/m ³)	Tranche 1 : de 0 à 12m ³	0.45 TTC	0.886 HT	0.0886 HT
	Tranche 2 : > 12m ³	0.45 TTC	0.365 HT	0.0363 HT
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)				
Part fixe (€/an)	Abonnement			30.71 HT
Part proportionnelle (€/m ³)	Tranche 1 : de 0 à 12m ³			0.7974 HT
	Tranche 2 : > 12m ³			0.3285 HT
Taxes et redevances				
Taxes	Assujettissement TVA	Non	Oui	Oui
Redevances	Prélèvement sur la ressource	Inclus	0.0466 HT	0.0466 HT
	Pollution domestique	0.29 TTC	0.29 HT	0.29 HT

En novembre 2016, la commune a modifié le montant de la redevance pour 2017. La part fixe est passée à 36 € et la part variable à 1 €/m³ jusqu'à 12 m³ et 0.45 €/m³ au-delà.

Captage de Pretin

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité				

Part fixe (€/an)	Abonnement	85.00 HT	85.00 HT	85.00 HT
Part proportionnelle (€/m ³)		1.35 HT	1.35 HT	1.35 HT
Taxes et redevances				
Taxes	Assujettissement TVA	Oui	Oui	Oui
Redevances	Prélèvement sur la ressource	Inclus	Inclus	Inclus
	Pollution domestique	0.29 HT	0.29 HT	0.29 HT

Captage de Villers Farlay

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité				
Part fixe (€/an)	Abonnement	65.00 HT	45.00 HT	45.00 HT
Part proportionnelle (€/m ³)		0.40 HT	0.4 HT	0.4 HT
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)				
Part fixe (€/an)	Abonnement	45.16 HT	45.24 HT	46.2 HT
Part proportionnelle (€/m ³)		1.157 HT	1.159 HT	1.183 HT
Taxes et redevances				
Taxes	Assujettissement TVA	Oui	Oui	Oui
Redevances	Prélèvement sur la ressource	0.0982 HT	0.0982 HT	0.0659 HT
	Pollution domestique	0.29 HT	0.29 HT	0.29 HT

Captage d'Ecleux

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité				
Part fixe (€/an)	Abonnement	21.60 HT	21.60 HT	21.60 HT
Part proportionnelle (€/m ³)		0.17 HT	0.17 HT	0.17 HT
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)				
Part fixe (€/an)	Abonnement	50.10 HT	49.94 HT	50.08 HT
Part proportionnelle (€/m ³)	Tranche 1 : de 0 à 20m ³	0.4509 HT	0.4494 HT	0.4507 HT
	Tranche 2 : > 20m ³	0.7665 HT	0.7640 HT	0.7661 HT
Taxes et redevances				
Taxes	Assujettissement TVA	Oui	Oui	Oui
Redevances	Prélèvement sur la ressource	0.1830 HT	0.1830 HT	0.1830 HT

	Pollution domestique	0.29 HT	0.29 HT	0.29 HT
--	----------------------	---------	---------	---------

Captage de Montbarrey

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité				
Part fixe (€/an)	Abonnement	28.00 HT	28.00 HT	28.00 HT
Part proportionnelle (€/m ³)		0.5 HT	0.5 HT	0.5 HT
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)				
Part fixe (€/an)	Abonnement	42.76 HT	42.74 HT	42.74 HT
Part proportionnelle (€/m ³)	Tranche 1 : de 0 à 20m ³	1.5274 HT	1.5429 HT	1.5429 HT
	Tranche 2 : > 20m ³	0.3788 HT	0.3948 HT	0.3948 HT
Taxes et redevances				
Taxes	Assujettissement TVA	Oui	Oui	Oui
Redevances	Prélèvement sur la ressource	0.0853 HT	0.0853 HT	0.0853 HT
	Pollution domestique	0.29 HT	0.29 HT	0.29 HT

Captage d'Ounans

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité				
Part fixe (€/an)	Abonnement	38.12 HT	38.12 HT	38.12 HT
Part proportionnelle (€/m ³)		0.752 HT	0.752 HT	0.752 HT
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)				
Part fixe (€/an)	Abonnement	30.20 HT	30.40 HT	34.28 HT
Part proportionnelle (€/m ³)	Tranche 1 : de 0 à 20m ³	1.51 HT	1.52 HT	1.5480 HT
	Tranche 2 : > 20m ³	0.265 HT	0.266 HT	0.2710 HT
Taxes et redevances				
Taxes	Assujettissement TVA	Oui	Oui	Oui
Redevances	Prélèvement sur la ressource	0.0820 HT	0.0777 HT	0.0738 HT
	Pollution domestique	0.29 HT	0.29 HT	0.29 HT

Captage de Mont sous Vaudrey

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité				
Part fixe (€/an)	Abonnement	45.00 TTC	42.65 HT	4.26 HT
Part proportionnelle (€/m ³)		1.40 TTC	1.358 HT	0.1312 HT
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)				
Part fixe (€/an)	Abonnement			38.89 HT
Part proportionnelle (€/m ³)				1.1808 HT
Taxes et redevances				
Taxes	Assujettissement TVA	Non	Oui	Oui
Redevances	Prélèvement sur la ressource	inclus	inclus	0.0466 HT
	Pollution domestique	0.29 TTC	0.29 HT	0.29 HT

En décembre 2016, le Syndicat a augmenté le montant de la redevance pour 2017. La part proportionnelle est passée à 1.45 €/m³.

Captage de Souvans

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité				
Part fixe (€/an)	Abonnement	30.00 HT	30.00 HT	30.00 HT
Part proportionnelle (€/m ³)		0.60 HT	0.60 HT	0.60 HT
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)				
Part fixe (€/an)	Abonnement	52.86 HT	52.80 HT	52.80 HT
Part proportionnelle (€/m ³)	Tranche 1 : de 0 à 20m ³	1.9277 HT	1.9262 HT	1.9262 HT
	Tranche 2 : > 20m ³	0.2561 HT	0.2559 HT	0.2559 HT
Taxes et redevances				
Taxes	Assujettissement TVA	Oui	Oui	Oui
Redevances	Prélèvement sur la ressource	0.0601 HT	0.0601 HT	0.0601 HT
	Pollution domestique	0.29 HT	0.29 HT	0.29 HT

L'abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.3 Délibérations fixant les tarifs

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 17 juin 2016 de la commune de Champagne sur Loue modifiant les tarifs pour 2017
- Délibération du 14/11/2016 de la commune de Cramans modifiant les tarifs pour 2017
- Délibération du 12/12/2016 du Syndicat Intercommunal de l'Eau potable modifiant les tarifs pour 2017
- Délibération de la CCVA du 18/12/2017 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.4 Facture d'eau type

Les tarifs applicables au 01/01/ de l'année n-1 et au 01/01/ de l'année n pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont ⁽¹⁾ :

Captage de Grange de Vaivre

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018	Variation 2017 / 2018 en %
Délégataire (le cas échéant)	Part fixe			18.7	100
	Part proportionnelle			106.	100
Collectivité	Part fixe	22.00	20.85	2.08	-
	Part proportionnelle	126.00	117.6	11.0	-
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau		Non assujetti	Non assujetti	5.592	100
Redevance de pollution domestique		34.8	34.8	34.8	0
TVA si service assujetti (5,5 %)		0.00	9.53	9.84	3.25
Total		182.80	182.78	188.68	3.2
Prix au m³ (total /120 m³)		1.52	1.52	1.57	3.29

Captage de Champagne sur Loue

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018	Variation 2017 / 2018 en %
Délégataire (le cas échéant)	Part fixe			34.12	100
	Part proportionnelle			141.69	100
Collectivité	Part fixe	40.00	37.91	3.79	-90
	Part proportionnelle	165.60	157.44	13.104	-91.53
Redevance pour prélèvement sur la		Non assujetti	Non assujetti	5.592	100

ressource en eau				
Redevance de pollution domestique	34.8	34.8	34.8	0
TVA si service assujetti (5,5 %)	0.00	12.65	12.82	1.34
Total	240.4	242.80	245.2	1.28
Prix au m³ (total /120 m³)	2.0	2.02	2.05	1.48

En juin 2016, la commune de Champagne a modifié les tarifs de la redevance pour 2017 portant le montant à 242.80 € TTC pour 120 m³.

Captage de Cramans

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018	Variation 2017 / 2018 en %	
Délégataire (le cas échéant)	Part fixe			30.71	100	
	Part proportionnelle	Tranche 1		9.57	100	
		Tranche 2			35.478	100
Collectivité	Part fixe	48.00	34.12	3.41	- 90	
	Part proportionnelle	Tranche 1	5.4	10.632	1.0632	- 90
		Tranche 2	48.6	39.42	3.92	- 90
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau		Inclus	5.592	5.592	100	
Redevance de pollution domestique		34.8	34.8	34.8	0	
TVA si service assujetti (5,5 %)		0.00	6.85	6.85	0	
Total		136.8	131.41	131.39	0	
Prix au m³ (total /120 m³)		1.14	1.09	1.09	0	

En novembre 2016, la commune a modifié le montant les tarifs de la redevance pour 2017 portant le montant à 131.4 € TTC pour 120 m³.

Captage de Pretin

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018	Variation 2017 / 2018 en %
Collectivité	Part fixe	85.00	85.00	85.00	0
	Part proportionnelle	162.00	162.00	162.00	0
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau		Inclus	Inclus	Inclus	
Redevance de pollution domestique		34.80	34.80	34.80	0
TVA si service assujetti (5,5 %)		15.499	15.499	15.499	0
Total		297.30	297.30	297.30	0
Prix au m³ (total /120 m³)		2.48	2.48	2.48	0

Captage de Villers Farlay

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018	Variation 2017 / 2018 en %
Délégataire (le cas échéant)	Part fixe	45.16	45.24	46.20	2.12
	Part proportionnelle	138.84	139.08	141.96	2.07
Collectivité	Part fixe	65.00	45.00	45.00	0
	Part proportionnelle	48.00	48.00	48.00	0
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau		11.78	11.78	7.91	-32.85
Redevance de pollution domestique		34.80	34.80	34.80	0
TVA si service assujetti (5,5 %)		18.90	17.81	17.81	0
Total		362.48	341.71	341.68	-0.01
Prix au m³ (total /120 m³)		3.02	2.85	2.85	0

Captage d'Ecleux

Tarifs			Au 01/01/2016	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018	Variation 2017 / 2018 en %
Délégataire (le cas échéant)	Part fixe		50.10	49.94	50.08	0.28
	Part proportionnelle	Tranche 1	9.01	8.99	9.01	0.22
		Tranche 2	76.65	76.40	76.61	0.27
Collectivité	Part fixe		21.60	21.60	21.60	0
	Part proportionnelle		20.40	20.40	20.40	0
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau			21.96	21.96	21.96	0
Redevance de pollution domestique			34.80	34.80	34.80	0
TVA si service assujetti (5,5 %)			12.90	12.88	12.89	0
Total			247.42	246.97	247.35	0.15
Prix au m³ (total /120 m³)			2.06	2.06	2.06	0

Captage de Montbarrey

Tarifs			Au 01/01/2016	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018	Variation 2017 / 2018 en %
Délégataire (le cas échéant)	Part fixe		42.76	42.74	42.74	0
	Part proportionnelle	Tranche 1	30.55	30.86	30.86	0
		Tranche 2	37.88	39.48	39.48	0
Collectivité	Part fixe		28.00	28.00	28.00	0

	Part proportionnelle	60.00	60.00	60.00	0
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau		10.24	10.24	10.24	0
Redevance de pollution domestique		34.80	34.80	34.80	0
TVA si service assujetti (5,5 %)		13.43	13.54	13.54	0
Total		257.66	259.66	259.66	0
Prix au m³ (total /120 m³)		2.15	2.16	2.16	0

Captage d'Ounans

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018	Variation 2017 / 2018 en %	
Déléataire (le cas échéant)	Part fixe	30.20	30.40	34.28	13	
	Part proportionnelle	Tranche 1	30.20	30.40	30.96	2
		Tranche 2	26.50	26.60	27.10	2
Collectivité	Part fixe	38.12	38.12	38.12	0	
	Part proportionnelle	90.24	90.24	90.24	0	
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau		9.84	9.32	8.86	-5	
Redevance de pollution domestique		34.80	34.80	34.80	0	
TVA si service assujetti (5,5 %)		14.29	14.29	14.54	2	
Total		274.19	274.18	278.90	2	
Prix au m³ (total /120 m³)		2.28	2.28	2.32	2	

Captage de Mont sous Vaudrey

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018	Variation 2017 / 2018 en %
Déléataire (le cas échéant)	Part fixe			38.89	100
	Part proportionnelle			141.696	100
Collectivité	Part fixe	45.00	42.65	4.26	- 90
	Part proportionnelle	168.00	162.96	15.744	- 90.3
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau		Inclus	Inclus	5.592	
Redevance de pollution domestique		34.80	34.80	34.80	0
TVA si service assujetti (5,5 %)		0	13.22	13.25	0.22
Total		247.80	253.63	254.23	0.24
Prix au m³ (total /120 m³)		2.06	2.113	2.118	0.24

En décembre 2016, le Syndicat a augmenté le montant de la redevance pour 2017.

Captage de Souvans

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018	Variation 2017 / 2018 en %	
Délégataire (le cas échéant)	Part fixe	52.86	52.80	52.80	0	
	Part proportionnelle	Tranche 1	38.55	38.52	38.52	0
		Tranche 2	25.61	25.59	25.59	0
Collectivité	Part fixe	30.00	30.00	30.00	0	
	Part proportionnelle	72.00	72.00	72.00	0	
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau		7.212	7.212	7.212	0	
Redevance de pollution domestique		34.80	34.80	34.80	0	
TVA si service assujetti (5,5 %)		14.36	14.35	14.35	0	
Total		275.39	275.27	275.27	0	
Prix au m³ (total /120 m³)		2.29	2.29	2.29	0	

(1) En lieu et place du tableau ci-dessus, la collectivité peut fournir à l'appui de son rapport deux factures d'eau, toutes deux calculées pour une consommation de 120 m³/an, l'une avec les modalités tarifaires applicables au 01/01 de l'année n-1 et l'autre avec celles applicables au 01/01 de l'année n.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, sont ici listés les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.):

Pour les services gérés en régie en 2016 et 2017, le choix d'une gestion en délégation de service public à compter du 1^{er} janvier 2018 implique une nouvelle répartition des coûts entre la collectivité et le délégataire.

Pour les services dont le contrat de délégation se poursuit, les prix suivent l'évolution de l'indice des prix.

Les captages de Grange de Vaivre et Champagne sur Loue ont dépassé le seuil des 10 000 m³ prélevés sur la ressource en 2017 et sont donc soumis à la redevance prélèvement.

2.3 Recettes (en €)

2.3.1 Recettes de la collectivité (hors captages Pretin, Ounans et Souvans)

	Année n-1	Année n	Variation
Recettes de vente d'eau	540 628.37	419 084.72	- 22.48 %
Recettes vente d'eau aux usagers			%
<i>dont abonnements</i>			%
Recette de vente d'eau en gros			%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			%

Total recettes de vente d'eau	540 628.37	419 084.72	- 22.48 %
--------------------------------------	-------------------	-------------------	------------------

Autres recettes	21 950.41	1 700.00	-92.22%
Recettes liées aux travaux	8 428.59	1 700.00	79.83 %
Contribution exceptionnelle du budget général			%
Autres recettes (loyers)	13 521.82		-100 %

Total des recettes	562 578.78	420 784.72	-25.2 %
---------------------------	-------------------	-------------------	----------------

Le solde de consommation pour le puits de captage de Mont sous Vaudrey n'a pas été facturé sur le budget 2018, ni les consommations de Grange de Vavre.

Par ailleurs les loyers pour les antennes situées sur les châteaux d'eau n'ont pas été appelés sur l'exercice 2017.

2.3.2 Recettes de l'exploitant hors captages Ounans et Souvans

	Année n-1	Année n	Variation
Recettes de vente d'eau	369 069	364 912	- 1.13 %
Recettes vente d'eau aux usagers			%
<i>dont abonnements</i>			%
Recette de vente d'eau en gros			%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			%

Total recettes de vente d'eau	369 069	364 912	- 1.13 %
--------------------------------------	----------------	----------------	-----------------

Autres recettes	26 943	36 527	35.57 %
Recettes liées aux travaux	12 398	21 348	72.19 %
Produits accessoires	14 545	15 179	4.36 %

Total des recettes	396 012	401 439	1.37 %
---------------------------	----------------	----------------	---------------

3. Indicateurs de performance

3.1 Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (l'A.R.S.) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non-conformes} \times 100}{\text{nombre de prélèvements réalisés}}$$

Captages	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre prélèvements réalisés	Nombre prélèvements non-conformes	Taux de conformité	Nombre prélèvements réalisés	Nombre prélèvements non-conformes	Taux de conformité
Grange de Vaivre	5	0	100 %	2	0	100 %
Champagne sur Loue	5	0	100 %	3	0	100 %
Cramans	8	0	100 %	3	0	100 %
Pretrin	11	0	100 %	11	0	100 %
Villers Farlay	13	0	100%	5	0	100 %
Ecleux	6	0	100 %	1	0	100 %
Montbarrey	11	0	100 %	4	0	100 %
Ounans	29	0	100 %	8	0	100%
Mont sous Vaudrey	11	0	100 %	3	0	100 %
Souvans	7	0	100 %	2	0	100 %

3.2 Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% *Aucune action de protection*

20% *Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours*

40% *Avis de l'hydrogéologue rendu*

50% *Dossier déposé en préfecture*

60% *Arrêté préfectoral*

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

	Indice d'avancement
Grange de Vaivre	50%
Champagne sur Loue	100%
Cramans	100%
Pretin	100%
Villers Farlay	100%
Ecleux	100%
Montbarrey	100%
Ounans	100%
Mont sous Vaudrey	100%
Souvans	50%

Pour l'année n, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 96 %.

3.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé	<input type="checkbox"/>
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	<input checked="" type="checkbox"/>
20	mise à jour du plan au moins annuelle	<input checked="" type="checkbox"/>
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	<input type="checkbox"/>
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	<input type="checkbox"/>
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et	<input type="checkbox"/>

	des servitudes	
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	<input checked="" type="checkbox"/>
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	<input checked="" type="checkbox"/>
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	<input type="checkbox"/>
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	<input type="checkbox"/>
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	<input type="checkbox"/>

Les grands ouvrages (réservoir, stations de traitement, pompages, ...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 50.

3.4 Rendement du réseau de distribution (voir tableau au 3-7)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution est :

$$\frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} \times 100 = \text{_____} \%$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution ($V7/V4$) est de _____ %.

3.5 Indice linéaire des volumes non comptés (voir tableau au 3-7)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés est :

$$\frac{V_4 - V_7}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} = \text{_____} \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

3.6 Indice linéaire de pertes en réseau (voir tableau au 3-7)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau est :

$$\frac{V_4 - V_6}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} = \text{_____ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

3.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est :

$$\frac{L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}}{5 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} \times 100 = \text{_____ \%}$$

Les données des années antérieures ne permettent pas de calculer un taux de renouvellement, seuls les linéaires renouvelés en 2017 peuvent être indiqués.

Captages	Linéaire réseau	Rendement du réseau (%)	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)	Indice linéaire de perte (m3/km/j)	Linéaire réseau remplacé en 2017 en m
Grange de Vaivre	1,5	94,55	1,08	1,08	
Champagne sur Loue	2,5	78,78	3,34	2,52	
Cramans	6,85	68,86	5,74	5,38	
Villers Farlay	44,861	67,97	4,53	4,11	1 274
Ecleux	11,5	74,57	3,03	2,59	
Montbarrey	61	70,45	3,66	2,67	
Mont sous Vaudrey	29,4	54,91	8,63	7,95	1 649
Souvans	20,413	85,43	1,44	1,07	
Total	178,024				

4. Financement des investissements

4.1 Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/L. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Année n-1	Année n
Nombre total des branchements	4 332	4 368
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		1
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	123	122
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0%	4.5 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	2.84 %	2.79 %

4.2 Travaux engagés au cours de l'exercice (en €)

Montants des travaux engagés	19 950.33
Montants des subventions <u>pour ces travaux</u>	0
Montants des contributions du budget général <u>pour ces travaux</u>	0

4.3 Etat de la dette du service (en €)

L'état de la dette au 31 décembre de l'année n fait apparaître les valeurs suivantes :

	Année n-1	Année n
Encours de la dette au 31 décembre	759 572.66	699 853.63
Remboursement au cours de l'exercice	85 779.38	75 833.06
<i>dont en intérêts</i>	26 199.39	23 657.61
<i>dont en capital</i>	59 579.99	52 175.45

4.4 Amortissements

	Année n-1	Année n
Montant de la dotation aux amortissements	194 199.08	206 388.77

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Réfection du château de Vaudrey	800 000.00 €
Reprise réseau rue du milieu à Vaudrey	78 000.00 €
	€

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.

Aucun programme n'a été approuvé en 2017, compte tenu de la prise de compétence au 1^{er} janvier 2017. Ce travail sera mené en 2018.

5. Action de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- *les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,*
- *les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).*

Au cours de l'année n, le service a reçu 16 demandes d'abandon de créances pour un montant de 1 270.19 €.

0 € ont été versés à un fonds de solidarité.

Au cours de l'année n, l'indicateur relatif aux abandons de créances et versements à un fonds de solidarité est donc de :

$$\frac{\text{montant des abandons de créance + versements à un fonds de solidarité}}{\text{volume facturé}} = 0.0074 \text{ €/m}^3$$

5.2 Opération de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Néant